

ENTRAÎNEUR PUBLIC TROT ET GALOP

FORMATION INSTITUTIONNELLE

PRÉSENTATION

Cette formation est inscrite au Répertoire Spécifique **n° 5750 pour le trot** et au Répertoire Spécifique **n° 5751 pour le galop**.

L'entraîneur est en charge de la préparation physique du cheval et son exploitation dans le circuit de la compétition. Le cheval est placé sous son entière responsabilité, qu'il lui appartienne, qu'il lui soit confié par un propriétaire ou qu'il en soit le locataire.

Cette action de formation permet de se préparer à l'obtention de l'agrément professionnel reconnu par le Code des Courses au trot/galop et délivré par la Société d'Encouragement à l'Élevage du Trotteur Français (SETF) / France Galop.

PRÉREQUIS

- **Trot**: Toute personne ayant un dossier validé par la SETF et répondant aux exigences du Code des Courses au Trot (Article 26, Annexe VII).
- **Galop**: Toute personne ayant un dossier validé par France Galop et en répondant aux exigences du Code des Courses au Galop (Annexe 10).

OBJECTIFS

- Être capable de gérer au quotidien une entreprise d'entraînement public avec des salariés et un effectif de chevaux de course au trot/galop.
- Obtenir sa licence d'entraîneur public de chevaux de course au trot/galop.

TARIF

2 275 € par participant (ce coût n'inclut pas les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement).

DURÉE

175 heures réparties sur 6 modules (organisées sur 9 semaines et demie).

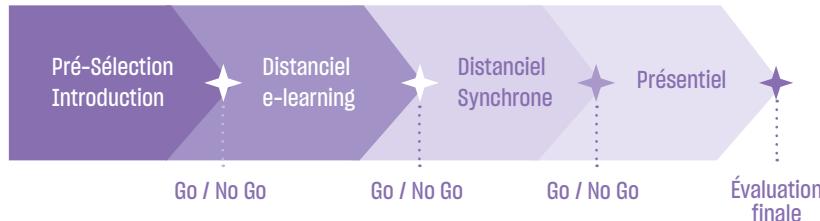
PRÉ-SÉLECTION

Environ 6 semaines en amont du démarrage de la formation en présentiel au siège des sociétés mères à Paris (17^e).

MÉTHODES MOBILISÉES

- Salle dédiée et équipée,
- Exposés théoriques,
- Échange des pratiques,
- Étude de cas concrets,
- Mise à disposition de documents et supports de formation.

DÉROULÉ DÉTAILLÉ



En distanciel - e-learning

1 demi-journée d'auto-formation (environ 2h30) à réaliser sur une période de 2 semaines en autonomie sur DIDASK :

- Exercices en ligne pour valider la session,
- Éliminatoire si non réalisée.

En distanciel - synchrone

Pendant 4 semaines, plusieurs sessions d'une demi-journée (environ 3h30) dans l'après-midi :

- Classe animée par un formateur à distance,
- Absence non justifiée éliminatoire.

En présentiel

Pendant 3,5 semaines, plusieurs sessions d'une journée (environ 7h) :

- Classe animée par un formateur en présentiel,
- Évaluations finales (1,5 jour).

La formation se conclut par **2 évaluations** :

- **Évaluation écrite** (4 sujets),
- **Évaluation orale** (présentation de l'étude prévisionnelle d'installation devant un jury).

Une note minimale de 10/20 pour chaque module des examens est obligatoire pour réussir ces évaluations finales.

Lorsque la formation est validée, il convient de remplir les conditions exigées pour l'obtention de l'agrément.

FINANCEMENTS POSSIBLES

• **Personnel** : par virement bancaire en une fois (avant le démarrage de la session).

• **Compte Personnel de Formation (CPF)** : attention, votre dossier CPF doit être finalisé au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

• **Pour des demandeurs d'emploi**, nous vous conseillons de vous rapprocher rapidement de votre conseiller France Travail afin de valider votre projet et de constituer un dossier de demande de financement (*dossier AIF*). Le conseiller vous demandera de mobiliser prioritairement le CPF pour la formation.

• **VIVEA** (fonds de formation des exploitants agricoles) : pour des exploitants agricoles à jour de leurs cotisations de MSA.

DÉMARCHES POUR S'INSCRIRE

Contactez le Service des Licences de France Galop :

fglic@france-galop.com

ou de la SETF :

licences@letrot.com

afin d'établir le dossier et de vérifier les conditions d'accès à la formation.

OÙ SE FORMER

Dans les AFASEC Académies :

• **Gouvieux (60)**

• **Boissy-Saint-Léger - Grosbois (94)**

